Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 26/10/2023 à 15h27 Réference de l'AR: 054-200043693-20231023-2023_057-DE Affiché le 26/10/2023; Certifié exécutoire le 26/10/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS Extrait n° 23-05-17

		•
Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	33	(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)	2	(b)
Nombre de procurations	6	(c)
Soit un total de votants potentiels de	41	(a+b+c)

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU 23 OCTOBRE 2023

Objet : RAPPORT D ACTIVITE MMD54 2022	

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique): MULDER D (BASLIEUX)- P MOSCATO (BAZAILLES)- GRETHEN P (CHARENCY)- DIDIER F (COLMEY)

-GEORGE D (DONCOURT LES LONGUYON)- J WEISS (EPIEZ) – J POIGNON (FRESNOIS)- G BIANCHI (GRAND FAILLY)- J THOMAS (han devt pierrepont)- JP JACQUE (LONGUYON) – J SAILLET
(LONGUYON)- LAHURE E(LONGUYON)- M POLLRATZKY (LONGUYON)- D PIEDFER (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON)- H BIZOT (LONGUYON)-AM TROMBINI (LONGUYON)- HIBLOT P
(LONGUYON)- G PAQUIN (LONGUYON)- JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS)- DELATTRE B (OTHE)- E JIRKOVSKY (PETIT FAILLY)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- M FAIETA (PIERREPONT)- A SIROT (st
JEAN LES LONGUYON) – R SAUNIER (SAINT PANCRE)- JENNESSON R (ST SUPPLET)- ROESER D (TELLANCOURT)- DEMUTH JP (VILLE AU MONTOIS)- A DYE PELLISSON (VILLERS LA CHEVRE)- GILLARDIN E
(VILLERS LE ROND)- JP DALLA RIVA (VILLETTE)- E HEIL (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence: J POIGNON (FRESNOIS LA MONTAGNE) - P LESIEUR (VILLE HOUDLEMONT)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence : PERCHERON C (Longuyon) à LAHURE E (LONGUYON)-WOJCIK JL (Longuyon) à SAILLET J (LONGUYON)-LECOINTRE C (LONGUYON) à PIEDFER D (LONGUYON)-FOULON N (LONGUYON) à JP JACQUE (LONGUYON)-HOUSSON L (LONGUYON) à POLLRATZKY M (LONGUYON)- MARIEMBERG JF (ALLONDRELLE) à DELATTRE B (OTHE)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 25/10/2023, que la convocation du Conseil avait été faite le 17 OCTOBRE 2023 Le président,

A l'appel des candidatures, D PIEDFER, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

Le Président de MMD54 a fait parvenir à la CCT2L un courrier faisant état de modifications à prévoir de 2 types :

- Une actualisation de la méthode de calcul des tarifs de prestation d'ingénierie afin de prendre en compte les coûts réels constatés au niveau de MMD 54
- Une révision des cotisations d'adhésion des collectivités qui n'ont pas été augmentées depuis 2014. Cette implication financière qui reste somme toute modérée (cotisations entre 100 et 700 € par an, selon la taille de la collectivité, plafonnée à 4500 € pour les plus grosses intercommunalités)

Le rapport d'activité 2022 fait état de la poursuite du développement des activités de MMD 54

Dans cet objectif, le Conseil d'administration qui s'est tenu le 13 février, en amont du vote sur son budget prévisionnel 2023, a délibéré sur une actualisation des participations des collectivités pour tenir compte de la croissance et de l'évolution des besoins à venir.

Nouveaux montants de cotisations annuelles : 0,06 $\mathfrak E$ si < =40 000 hab

Le Conseil Communautaire,

PREND ACTE DU RAPPORT PRESENTE

Le Président

Fait à LONGUYON le 25/10/2023

Jean-Pierre JACQUE